



Comité **ZIP** Jacques-Cartier

Mémoire présenté

par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire Jacques-Cartier

dans le cadre de la consultation publique pour

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

de la Ville de Montréal

Avril 2004

Présentation de l'organisme :

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier est un organisme régional de concertation regroupant des représentants des groupes de citoyens, des groupes environnementaux, des industries, des municipalités et des organismes socio-économiques. Le territoire du Comité ZIP Jacques-Cartier comprend les municipalités et arrondissements riverains depuis le pont Victoria à l'ouest jusqu'au confluent de la rivière des Prairies à l'est et couvre notamment la partie est de la Ville de Montréal.

Dans le contexte fortement urbanisé de la région de Montréal, notre mission est de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent et ses tributaires. Les préoccupations du Comité ZIP portent, entre autres, sur la réhabilitation et l'accessibilité au fleuve, la prévention de la pollution des cours d'eau et la conservation des habitats.

Brève explication de l'intérêt porté au projet :

Les objectifs proposés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal de maximiser la biodiversité, favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et assurer la pérennité des milieux naturels correspondent aux objectifs du Comité ZIP Jacques-Cartier. Les cours d'eau, les ruisseaux et les zones humides font l'objet de multiples attaques et nous sommes d'avis que la Politique de protection et de mise en valeur doit préserver la biodiversité des milieux naturels humides, protéger les habitats de reproduction pour les poissons, la sauvagine et les plantes rares aquatiques (île Bonfoin), assurer une alimentation d'eau adéquate des marais et des derniers ruisseaux dans l'Est de Montréal et augmenter la superficie des milieux naturels protégés. Dans ce sens, les membres du Comité ZIP Jacques-Cartier ont voté une résolution pour que soient intégrés dans la politique et les écoterritoires, les milieux naturels encore existants le long des berges dans l'Est de Montréal. Il nous importe aussi que soient réhabilités les derniers ruisseaux de notre territoire, une richesse à protéger.

Des opinions de l'ensemble du projet :

Le projet de la Politique démontre une volonté de vouloir préserver les derniers espaces naturels sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Il est bien démontré que ces espaces sont largement diversifiés malgré que certains milieux sont ignorés notamment les berges et les battures. Les objectifs et les axes d'intervention favoriseront la protection mais aussi la restauration des milieux. Par contre, les mesures concernant la protection des cours d'eau doivent être clairement identifiés puisqu'on y observe encore des développements immobiliers (construction de résidences directement sur la berge près de la 54^e ave). L'approche et les axes d'intervention favorisent l'implication de divers intervenants et il serait souhaitable que le Comité ZIP Jacques-Cartier fasse partie du comité multidisciplinaire des écoterritoires faisant partie de son territoire.

Les préoccupations liées au projet :

Les milieux naturels à protéger dans le secteur est de Montréal sont insuffisants. En plus de «La coulée verte du ruisseau De Montigny» et de «La trame verte de l'Est», le projet doit inclure les milieux naturels encore existants le long des berges qui sont mises en péril par la construction immobilière. Ce sont les derniers joyaux naturels représentatifs de notre milieu et méritent d'être protégés et restaurés.

Les îles Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné sont incluses dans l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny, tandis que l'île Bonfoin est incluse dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est mais l'île Haynes et la batture de Pointe-aux-Trembles sont complètement ignorées et devraient être incluses.

Les îles Haynes et Bonfoin constituent un ensemble qui ne peut être divisible. Autant l'une que l'autre ont besoin d'être protégée puisque ces îles représentent des habitats essentiels pour le développement des alevins. Les canaux du pourtour de l'île Haynes sont utilisés comme frayères en eau calme par plusieurs espèces de poissons. Ces îles sont sur la voie migratoire de l'Atlantique et sont principalement constitués de végétation herbacée haute.

La batture de Pointe-aux-Trembles se trouve sur la voie migratoire de l'Atlantique et est une zone d'ensemencement du Maskinongé. Cette batture constitue l'une des dernières frayères en eau calme du fleuve Saint-Laurent à proximité de la rive. Celle-ci est constituée de marais riverains et d'herbiers aquatiques soumis aux inondations printanières. Elle constitue une aire d'alimentation pour plusieurs espèces aquatiques et coloniales.

Sur les berges du Saint-Laurent dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, on y observe encore des constructions domiciliaires ce qui implique du déboisement à proximité de la berge. Afin de préserver le caractère insulaire de l'est de Montréal, il est essentiel de sauver les quelques berges naturelles, celles-ci doivent être protégées puisqu'elles constituent la dernière fenêtre sur le fleuve.

Les cours d'eau présents dans l'est de Montréal, nos derniers ruisseaux, doivent être protégés par des mesures spécifiques qui ne sauraient faire l'objet de concertation. Ces milieux doivent, au contraire, être restaurés afin d'améliorer la qualité des eaux de la rivière des Prairies et conséquemment du fleuve Saint-Laurent.

Le secteur Est de l'île de Montréal demeure sous-développé en matière d'écoterritoire. Comme il ne reste plus beaucoup d'espaces naturels, il est essentiel de concentrer nos efforts afin de sauvegarder les derniers joyaux de notre patrimoine naturel, en l'occurrence l'île Haynes, la batture de Pointe-aux-Trembles, les milieux naturels le long des berges du Saint-Laurent et les cours d'eau, tels que le ruisseau de Montigny, le ruisseau Pinel, la Coulée Grou et le Marais de la Pointe-aux-Prairies.

Les suggestions et les commentaires pour améliorer le projet :

Il est essentiel que le projet de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels donnent des moyens concrets de protection qui empêcheront toutes négociations d'aménagement sur une parcelle entourant les cours d'eau et protéger et réhabiliter les ruisseaux. De plus, il faut inclure l'île Haynes à l'écoterritoire de la Trame verte de l'Est puisqu'elle fait partie intégrante de ce milieu. Finalement, il faudrait constituer un autre écoterritoire avec la batture de Pointe-aux-Trembles et les dernières berges naturelles le long de la Rivière des Prairies.